

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 28 (1943)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.—; abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50. Abonnements privés Fr. 2.50.

Administration et Rédaction :

Tél. 2.73.81

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall.

Tél. 2.83.90

Impression :

A. Bovard-Giddey (M. Girod, successeur), Lausanne

Quelques problèmes bancaires de l'heure présente

Sous le titre *Le rôle de la Banque dans les temps actuels*, M. le Dr h. c. Paul Jaberg, président du Conseil d'administration de l'Union de Banques Suisses, a donné l'année dernière, à Lausanne, sous le patronage de l'Université et de l'Association des gradués en sciences sociales, économiques et commerciales, une conférence riche en intéressantes considérations et en enseignements précieux aussi pour les dirigeants et les membres de nos coopératives de crédit.

Après un bref historique sur l'origine des banques le Dr Jaberg a exposé qu'en Suisse les banques ont apporté leur concours au financement de l'industrie et du commerce par l'émission de titres; elles se sont occupées du placement des fonds d'Etat, des cantons et des communes et elles ont développé la gérance des fortunes. Certaines banques se sont spécialisées dans un sens ou dans l'autre, mais la plupart d'entr'elles s'occupent plus ou moins de toutes les branches possibles, ce qui leur permet une meilleure répartition des frais et des risques.

Le problème des frais généraux.

A ce propos, le Dr Jaberg relève:

Je tiens à remarquer que les frais d'administration constituent de plus en plus le point crucial, dans l'économie des banques. Les sommes des bilans ont beau avoir augmenté au cours des dernières années; on a beau s'être ingénié à économiser la main d'œuvre nécessaire à l'exécution des affaires courantes et à la passation des écritures: on n'en constate pas moins que l'appareil administratif devient toujours plus onéreux.

C'est ainsi qu'en 1913, les frais d'administration des banques suisses prises dans leur ensemble n'atteignaient que le 0,48 % de la somme totale des bilans; en 1940, ils en représentaient le 0,90 %. En 1913, ils absorbaient le 31,74 % du bénéfice brut,

en 1940 le 58 % environ. Rien que pour les banques commerciales ces mêmes frais ont pendant ce laps de temps, passé de 0,84 % à 1,90 % de la somme totale des bilans, pour absorber en 1940 le 71,17 % du bénéfice brut — 36,26 % en 1913. Il est peu probable que l'on pourra enrayer ce développement — en lui-même inquiétant — par de nouvelles mesures de rationalisation.

Comme les Caisses Raiffeisen connaissent l'administration gratuite par les organes respectifs, le caissier seul étant rétribué, leurs frais généraux n'ont naturellement pas augmenté dans une semblable proportion. Les frais d'administration ne constituent donc pas pour elles un point crucial comme pour les banques.

La banque durant les années de crise.

Le Dr Jaberg a signalé ensuite que la situation des banques s'est aggravée aussi par le fait que l'Etat a limité leur liberté d'action par des prescriptions diverses (liquidité, contrôle, etc.) mais encore par la concurrence directe qu'il leur fait (chèques postaux, clearing). Lorsqu'on se rappelle les conditions dans lesquelles les banques suisses ont travaillé pendant les 30 dernières années, on ne peut que s'étonner de la résistance dont elles ont fait preuve. La somme totale des bilans des banques suisses s'élevait, en 1913, à 9,3 milliards de francs; on la voit s'élever vertigineusement jusqu'à près de 22 milliards en 1930, redescendre en 1935 déjà à 17,5 milliards, pour atteindre à la fin de 1940, après avoir connu de nouveau des hauts et des bas, le montant de 17,8 milliards. En présence de mouvements d'une pareille ampleur, force est bien de reconnaître que, nonobstant des pertes sensibles, les banques, prises dans leur ensemble, ont finalement surmonté la crise sévère qui a mis à l'épreuve leur résistance et leur savoir faire.

Les principes éprouvés de saine administration bancaire.

M. Jaberg souligne que les banques suisses n'auraient pas si bien surmonté la crise si les organes placés à leur tête n'avaient fondé sur des principes solides leur politique de placement. Quels sont ces principes? M. Jaberg les analyse. La politique de placement d'une banque dépend essentiellement de l'importance et de la nature des dépôts qui lui sont confiés. Il faut tenir compte du volume et de la nature de ces dépôts. Il faut faire une distinction entre ceux qui sont d'origine étrangère et ceux qui sont suisses. Les premiers présentent toujours un caractère instable et exigent par conséquent une très forte liquidité. Quant aux dépôts d'origine suisse il faut chercher toujours à déterminer s'il s'agit de placements durables ou de dépôts passagers. Ce qui importe pour la banque ce n'est pas tant la forme et la durée du placement que le but dans lequel il est fait. C'est ainsi que souvent un dépôt à terme, voire une obligation à 2 ou 3 ans de terme, peut fort bien ne pas présenter, à proprement parler, un placement, mais bien plutôt une somme appelée à être quelque jour employée à une fin déterminée; tandis que les fonds placés sur livrets d'épargne constituent pour la banque de véritables placements de capitaux.

La nécessité d'une bonne liquidité.

Il résulte de ce qui précède qu'aucune banque ne peut compter sur des facteurs constants, surtout dans une époque aussi incertaine que la nôtre. *Il importe donc avant tout de disposer de réserves liquides abondantes, où il soit possible de puiser en tout temps.* Et à ce sujet M. le Dr Jaberg émet les très justes considérations suivantes:

On commettrait une grave erreur en imaginant que la politique du placement et de liquidité d'une banque peut se fonder sur

des formules mathématiques et n'être guidée que par l'unique souci d'observer les prescriptions légales. Quelque soit sa structure, chaque banque dispose seulement d'un certain potentiel qu'elle ne saurait impunément dépasser. Connaître la limite exacte de ses possibilités et agir en conséquence : telle est la tâche la plus grande et la plus difficile de toute direction de banque. Qui-conque n'est pas à même de la remplir ressemble à l'homme qui construit sur le sable.

C'est la raison pour laquelle il est si difficile de donner suite à toutes les suggestions et à tous les vœux que, de divers côtés, l'on adresse aux banques. A aucun prix la banque n'a le droit d'enfreindre les sages principes que le temps a consacrés et qui lui sont dictés, comme nous l'avons vu, par ses propres déposants. Ce qu'il faut retenir, c'est ceci :

1. Une banque doit avant tout veiller à ce que les dépôts qui lui sont confiés soient placés de telle manière qu'en tout temps et en toutes circonstances, elle soit en état de remplir ponctuellement ses engagements.
2. Elle doit faire ses placements de telle sorte que leur rendement dépasse l'intérêt servi aux dépôts, couvre les frais, les impôts et les pertes, et permette à la fois d'alimenter le fonds de réserve et de rémunérer le capital responsable ; ce qui revient à dire qu'elle ne doit faire que des placements *sûrs* et en même temps aussi *productifs* que possible.

Indépendamment de la *sécurité, la liquidité et le rendement constituent donc la clef de voûte de toute politique bancaire*. Seule l'observation de ces divers éléments peut créer cette atmosphère de confiance dont les banques ont besoin pour venir à bout des tâches multiples qu'elles ont à accomplir dans l'économie du pays.

Ce qui est vrai pour les banques l'est également dans le cas particulier tout spécialement pour les Caisses Raiffeisen.

La politique de placement.

Le Dr Jaberg souligne ensuite spécialement l'obligation pour la banque non seulement de maintenir une forte liquidité, mais encore de ne procéder par ailleurs qu'à des placements sûrs, car c'est de là que dépend principalement leur existence. On veillera toujours à une bonne répartition des risques. Les dangers peuvent être de nature personnelle ou de nature matérielle. On arrive à éviter les premiers, les risques personnels, en soumettant chacun des placements que l'on fait à un examen attentif, en n'accordant aucun crédit qui ne se justifie pas du point de vue économique et en s'assurant que celui qui le demande a toutes les qualités personnelles et professionnelles requises pour mener à bien une entreprise. Alors même que le résultat de ces divers examens est en tout point con-

cluuant, on ne dépassera jamais un chiffre donné dans le crédit consenti à une seule personne ou à un seul groupe de personnes, à une seule entreprise. Ce sont là en quelque sorte les principes que les Caisses Raiffeisen ont incrusté dans leurs statuts et règlements. Comme les risques personnels, les risques matériels demandent à être répartis aussi (sur le plus grand nombre de branches possibles et sur un territoire étendu).

La question du rendement.

Le Dr Jaberg s'arrête ensuite spécialement à la question du rendement. Il pose le principe que le capital a droit avant tout à une rémunération équitable et à un dividende. Il ne semble pas admettre directement que l'on puisse pratiquer des opérations de dépôts et de crédit principalement pour rendre service à la communauté, comme le font les Caisses Raiffeisen. Evidemment, les banques poursuivent un but lucratif, alors que chez les Caisses Raiffeisen le but est essentiellement utilitaire. Nous sommes par contre d'accord avec le Dr Jaberg lorsqu'il souligne la nécessité de fortes réserves. Il convient, dit-il avec raison, non seulement d'alimenter les réserves pour risques probables, mais encore de constituer de fortes réserves générales. Ce n'est qu'en procédant ainsi qu'une banque pourra assumer elle-même, le moment venu, des risques plus étendus, dans l'intérêt d'un client, ou même du pays.

Les banques au service de l'économie générale.

Le Dr Jaberg montre ensuite les banques au service de l'économie générale. Ce ne sont pas les banques qui jouent dans l'économie du pays le rôle prédominant. Dans la règle, leur tâche consiste à recueillir l'argent qui constitue l'épargne, pour le faire circuler ensuite dans les diverses branches de l'économie ; mais le développement de ces dernières dépend avant tout de l'initiative de ceux qui sont à la tête des entreprises. Les banques ont financé aussi bien que possible l'industrie, le commerce, l'agriculture : le petit et le moyen crédit ont été libéralement accordés. Personne ne pourra prétendre non plus, en ce qui concerne les corporations de droit public, à commencer par les communes pour finir par la Confédération, que les crédits leur aient été mesurés. Les banques commerciales soutiennent tout particulièrement les industries d'exportation qui constituent une des bases de notre système économique actuel, car, conjointement avec les revenus décou-

lant du tourisme, des avoirs à l'étranger et du trafic de transit, ce sont elles qui nous permettent de nous procurer les matières premières et les denrées nécessaires à notre économie toute entière. Le Dr Jaberg souligne les difficultés d'ordre financier que doivent surmonter les banques pendant cette guerre et jetant un coup d'œil sur l'avenir se risque à faire quelques pronostics sur le rôle qui incombera aux banques durant la période de restauration.

Y a-t-il trop d'établissements de crédit ? Non, car la décentralisation bancaire est nécessaire chez nous.

Les conclusions du Dr Jaberg nous intéresseront tout particulièrement. Nous en soulignons tout spécialement les passages suivants qui corroborent des thèses que nous avons personnellement également toujours soutenues :

L'avis prévaut assez souvent que les banques surabondent en Suisse et que l'on rendrait service à l'économie générale, ici en fermant une succursale, là en faisant fusionner deux établissements, ailleurs encore, en procédant à une pure et simple liquidation ; ainsi, on ne ferait, semble-t-il, que libérer le pays de parasites, tout en mettant les banques qui seraient maintenues en mesure d'agir plus efficacement et à meilleur compte pour le bien commun. Faisons abstraction du fait qu'un plus ou moins grand nombre d'employés se verraient de la sorte mis à la porte. Produire le même travail avec un nombre réduit d'employés et des frais moins élevés, pourquoi n'essayerait-on pas ? Si l'on admet d'emblée qu'ici ou là, il y ait un « palais » de banque de trop, ou une façade un peu trop ériarde ; s'il est bien vrai que de tel endroit se passerait aisément d'une succursale, tel autre d'une agence ; s'il est même entendu qu'il y a chez nous des villes et des villages où les banques pullulent, demandons-nous pourtant : quelles sont les banques qui devraient disparaître ? Je suis, quant à moi, d'avis que cela doit se faire par une *sélection toute naturelle*, et non par des mesures de contrainte, quelles qu'elles soient. Lorsqu'une banque est aux abois, pourquoi mettre tout en œuvre pour la renflouer, comme on dit... et comme on fait souvent aujourd'hui, plus d'une fois en imposant toute espèce de sacrifices à des gens qui n'y sont pour rien ? Ne vaudrait-il pas mieux avoir le courage de laisser s'accomplir la destinée ? Qu'il n'en puisse être ainsi lorsque l'établissement a un caractère officiel ; qu'il y ait même des cas isolés où une action de secours s'impose : j'en tomberai le premier d'accord. Mais qu'on n'en fasse donc pas une règle générale !

Quant au reste, j'ajouterai que notre système bancaire suisse me paraît tout à fait adapté à la structure politique et économique du pays où il a pris naissance. Qui se passerait, je vous le demande, de nos banques cantonales, quand bien même elles font ça et là aux banques privées une concurrence très gênante ? Qui se passerait de toutes les anciennes caisses d'épargne mutuelles ? Qui, des banques locales d'épargne et de crédit ? Et qui, en fin de compte,

des vénérables banques privées, si souvent restées fidèles à la bonne vieille tradition ? *Plutôt un anneau de trop dans la chaîne, que pas assez d'anneaux ; mieux vaut encore une dispersion un peu trop grande qu'une trop grande centralisation*, qui serait, du point de vue politique comme du point de vue économique, la pire des calamités. Il n'est pas prouvé au demeurant qu'un grand organisme centralisé travaille mieux qu'un organisme décentralisé : certaines petites communes, certains petits cantons n'ont-ils pas une administration moins onéreuse et pourtant tout aussi bonne que telle grande ville, que tel grand canton, ou même que la Confédération ? La centralisation, si on la poussait trop loin, concentrerait une puissance économique considérable entre peu de mains, ce qui n'est nullement souhaitable et conduirait fatalement à la bureaucratie. Les quelques avantages qui pourraient en résulter seraient peu de chose, comparés aux graves inconvénients qui ne manqueraient pas d'apparaître.

Il est intéressant de voir ainsi un des plus proéminents représentants des grandes banques dénoncer les dangers de la centralisation et de la concentration des forces dans le domaine bancaire. *Plutôt un anneau de trop dans la chaîne, que pas assez d'anneaux ; mieux vaut encore une dispersion un peu trop grande qu'une trop grande centralisation*. C'est la conception que les Caisses Raiffeisen ont toujours partagée. Et le développement et la prospérité du mouvement raiffeiseniste suisse ne démontrent-ils pas d'une façon éclatante la justesse de cette thèse ?

Le Dr Jaberg pose aussi le principe que tout établissement de crédit quel qu'il soit a droit d'existence s'il est sainement fondé et s'il sert utilement l'économie et le peuple. Par contre un institut qui ne remplit pas ces conditions est voué à disparaître de lui-même tout comme tombent les branches sèches d'un arbre. Il est inutile de chercher à le maintenir à tout prix, par des moyens artificiels ou avec l'aide de l'Etat, car ce serait en quelque sorte favoriser la médiocrité. Certains intérêts particuliers, l'égoïsme, la centralisation à outrance ou l'aide de l'Etat sont incapables de garantir à eux seuls la prospérité d'un établissement financier ; seuls peuvent le faire l'esprit d'initiative et de responsabilité personnelle, l'endurance et les réalisations.

Chez les Caisses Raiffeisen du Valais-Romand

La Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais-romand, que préside *M. Adrien Puippe* (Sierre), a organisé cette année des cours d'instruction à l'intention des dirigeants des Caisses. Le jeudi 4 mars 1943, 120 délégués des 29 Caisses des quatre districts du Bas se

sont rencontrés à Martigny et le samedi 6 mars 1943, 100 représentants des 30 Caisses des quatre districts du Centre se réunissaient à leur tour à Sion.

La matinée de chacune de ces journées a été consacrée entièrement à l'étude et à la discussion de questions comptables et administratives.

Monsieur le président Puippe, qui se donne la peine d'assister chaque année aux assemblées des Caisses locales, a communiqué ses impressions et donné des conseils précieux sur la manière de bien tenir la réunion annuelle des sociétaires, de sorte à ce qu'elle réussisse et réalise bien son double but éducateur et propagandiste. Il faut bien préparer cette assemblée, choisir le jour et l'heure convenables ainsi qu'un local propre et suffisamment spacieux. On aura soin de commencer toujours à l'heure fixée et les organes respectifs s'efforceront de présenter des rapports aussi intéressants et suggestifs que possible. *M. Puippe* a souligné également l'importance du principe raiffeiseniste de l'administration gratuite par les comités et tracé les lignes directrices en vue d'une rétribution équitable des caissiers.

MM. Aeschlimann et Bucheler, reviseurs, délégués par l'Union suisse, ont fait des exposés et introduit la discussion sur des sujets touchant à l'administration de la Caisse Raiffeisen en temps de guerre, en particulier en ce qui concerne les contrôles statutaires, le placement des fonds et la fixation des taux d'intérêt. Si le crédit mutuel est déjà d'une grande utilité en temps normal, il devient une absolue nécessité pour chaque communauté villageoise en période de crise et de guerre. La mission de la Caisse Raiffeisen est de renforcer l'existence de la commune et de la famille, de défendre et sauvegarder les intérêts communs de ses adhérents et de la population campagnarde. Aux gens du village qui économisent et qui, par esprit de solidarité, placent leur épargne à la Caisse locale, celle-ci doit assurer un intérêt normal et la sécurité. Toute Caisse Raiffeisen se doit de justifier la confiance qui lui est témoignée par une prudence extrême dans la distribution des crédits et en appliquant toujours strictement les principes statutaires éprouvés. Ce n'est que sur cette base saine que la Caisse déploiera une activité fructueuse et distribuera un crédit rationnel, utile et avantageux. Les Caisses Raiffeisen rencontrent aussi des difficultés de différents ordres ; mais grâce à la collaboration toujours étroite avec l'Union centrale, il a toujours été facile jusqu'ici d'écarter tous les obstacles. Même les nombreuses

complications qu'entraîne la nouvelle loi fédérale sur le cautionnement ont pu être solutionnées aussi favorablement que possible. Une réalisation importante dans ce domaine a été la création de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse. Les raiffeisenistes sont bien décidés à l'avenir encore à ne rien négliger pour maintenir leur œuvre saine et prospère.

Une discussion très nourrie a suivi chaque exposé des moniteurs. *M. le chanoine Roduit* et *M. Jacquod*, secrétaire de la Fédération, ont énoncé en termes heureux les sages principes qui doivent être à la base de la famille chrétienne bien ordonnée, principes qui consistent à bien répartir les ressources, en assurant une saine nourriture, une bonne éducation des enfants, en créant le bien-être familial qui est nécessaire pour pratiquer la vertu et en réservant aussi quelque chose pour l'épargne.

Après le dîner en commun, la journée a été consacrée à la liquidation des affaires administratives de la Fédération. *M. Jacquod* a réjoui tous les délégués par la lecture d'un procès-verbal spirituellement rédigé. *M. Jean-Marie Clerc* a présenté les comptes du ménage interne de la Fédération soldant par un actif de Fr. 2270. *M. le président* a honoré la mémoire des disparus et dans un suggestif rapport annuel il a proclamé les résultats obtenus par les Caisses en 1942. La somme des bilans des 59 Caisses accuse une augmentation de 3 millions pour arriver à 20,8 millions. Le roulement annuel a dépassé 37 millions de francs (contre 29 millions en 1941). Les Caisses ont fait 108 nouvelles recrues et l'effectif des membres est de 5859. *M. Séverin Pistoletti* a été cité à l'ordre du jour pour ses 25 ans d'activité dévouée comme président de la Caisse de Collombey.

Pour terminer dignement ces intéressantes journées fédératives de 1943, la section « Armée et Foyer » de l'Etat-Major général a présenté à Martigny des films sur le travail de nos soldats et sur l'extension des cultures et, à Sion, *le capitaine Louis Allet*, donna une conférence sur « La défense spirituelle de la Suisse » ; conférence reconfortante, d'une haute élévation de pensées, marquant les valeurs morales et les vertus suisses que nous devons et que nous voulons maintenir envers et contre tout.

Beaucoup d'idées, beaucoup de projets, beaucoup de promesses furent émis au cours de ces journées intéressantes : puissent-ils trouver leur réalisation à l'avenir!

L'idée Raiffeisen en marche.

Le nombre des Caisses affiliées à notre Union se chiffrait à 731 au 31 décembre 1942. Dix fondations sont encore intervenues durant les mois de janvier, février et mars 1943, dont 3 en Suisse romande, ce que nous enregistrons avec une joie particulière.

Sur l'initiative de M. Schaefer, gérant du Syndicat agricole, les habitants de la paroisse de Cornaux-Thielle-Wavre (Canton de Neuchâtel) ont assisté en grand nombre le 22 février 1943 à une séance d'orientation. Après les renseignements donnés par M. Bücheler, reviseur, une discussion très nourrie a fait ressortir la volonté de créer non pas seulement une Caisse pour toute la paroisse, mais plutôt des Caisses autonomes pour chacune des 2 communes de Cornaux et de Thielle-Wavre. M. le notaire Thorens, président du Syndicat de drainage a souligné l'importance et les avantages de cette organisation rationnelle de crédit agricole. A Cornaux, la fondation de la Caisse a eu lieu alors le 26 février 1943. Les sociétaires ont désigné M. Léon Fluhmann comme président et ils ont confié les fonctions de caissier à M. André Schaefer, instituteur.

Dans la commune voisine de Thielle-Wavre, M. Pierre Varacca a réussi à réunir 20 intéressés pour la constitution de leur propre Caisse. A l'assemblée de fondation, le 16 mars 1943, l'Union était représentée par M. Bucheler, reviseur, et toutes les formalités ont été rapidement liquidées. Les élections au bulletin secret ont porté M. Pierre Varacca à la présidence et M. Paul Droz, buraliste postal, a été désigné comme trésorier.

Le nombre des Caisses neuchâteloises se trouve ainsi augmenté à 24. Le mouvement cantonal, présidé par M. Urfer, vétérinaire, fait des progrès réjouissants.

La commune vaudoise de Bavois s'est dotée également d'une Caisse Raiffeisen. M. Marcel Bezençon (fils du président du Conseil de surveillance de la Caisse de Goumoëns-la-Ville) a été l'initiateur et le réalisateur de cette œuvre. Les beaux résultats obtenus dans la commune voisine de Goumoëns-la-Ville ont fait une grande impression sur les agriculteurs de Bavois et les ont engagés à créer à leur tour une semblable institution de solidarité.

A l'assemblée de constitution M. Marcel Bezençon a été nommé président et M. Zwahlen Emile a accepté les fonctions de caissier. -ch-

Nouvelles des Caisses affiliées

Note de la Rédaction :

L'abondance des matières comme aussi le récent contingentement du papier nous ont obligé à condenser certains comptes rendus. Nous nous excusons auprès de nos aimables correspondants de cette mesure imposée par les circonstances spéciales actuelles.

CHAMOSON (Valais).

Chamoson a vu, le dimanche 28 février, la 9^{me} assemblée annuelle de la Caisse Raiffeisen.

M. Jules Farquet, toujours jeune, toujours debout et militant ouvre la séance par des mots de bienvenue à tous.

Puis, il lit son rapport annuel, toujours aussi intéressant, aussi bien tourné, et d'une haute tenue morale.

Le caissier, M. André Gaillard, donne lecture des comptes. C'est une révélation. Durant l'exercice 1942, la Caisse a fait un bond prodigieux. *Le bilan a passé de Fr. 260.000 à Fr. 465.000 en chiffres ronds avec un roulement dépassant le million!* Le chapitre de l'épargne accuse à lui seul une augmentation de près de Fr. 130.000 et s'inscrit au bilan par Fr. 309.000. Le bénéfice réalisé, Fr. 1551,80, a été ajouté aux réserves qui passent ainsi à Fr. 5898,10.

M. René Jacquod, secrétaire de la Fédération du Valais-romand a ensuite la parole. Il s'en sert magnifiquement pour relever et chanter les bienfaits des Caisses Raiffeisen, base financière de la Corporation paysanne. Puis il nous entretient très longuement sur la famille, sur la nécessité de la défendre et de la protéger, sur les avantages, les bienfaits des familles nombreuses, qui ne sont pas une cause de chômage, mais au contraire le moyen le plus efficace de combattre ce fléau, car l'enfant est le consommateur par excellence.

Cette belle conférence a fait sensation sur l'auditoire et aura, nous le croyons, les plus heureuses conséquences. Merci M. Jacquod!

L'assemblée se termine par le traditionnel verre de l'amitié où chacun se retrempe et sent grandir sa fierté d'appartenir à une aussi utile et aussi bienfaisante institution, groupant un nombre croissant d'excellents citoyens. X.

VAL D'ILLIEZ (Valais).

Le 21 mars la Caisse Raiffeisen a tenu sa 12^{me} assemblée générale.

Le président du Conseil de surveillance ouvrit la séance par quelques paroles de circonstance. Puis, on entendit successivement les rapports du Comité de direction, du caissier et du Conseil de surveillance. De cet exposé, il ressort que la situation de la Caisse est très satisfaisante. Le mouvement d'affaires a été de Fr. 1.670.555.—. *Le bilan accuse une augmentation de Fr. 225.000.— et atteint Fr. 1.041.022.—.* Le bénéfice de Fr. 4750 a pu être ajouté aux réserves qui s'inscrivent ainsi par Fr. 21.000.

Les membres des Comités sortant de charge furent réélus pour une nouvelle période.

Le brillant résultat du dernier exercice et le développement réjouissant de la Caisse Raiffeisen prouvent que cette institution a conquis l'estime et la confiance de la population. Elle continuera à mériter cette confiance en réalisant toujours pleinement son but qui est de servir.

En fin de séance, M. Aug. Michelot, professeur à Châteauneuf fit une conférence sur la « *Comptabilité agricole* ». L'orateur démontra l'utilité et la nécessité pour chaque agriculteur de tenir une comptabilité. Il réfuta quelques objections que l'on entend contre la tenue de la comptabilité agricole, donna des directives sur la manière de tenir des comptes dans une exploitation et conclut en disant que les Caisses Raiffeisen peuvent faire beaucoup pour engager le paysan à mieux se rendre compte de ses recettes et de ses dépenses. La comptabilité

agricole rend actuellement de précieux services, mais elle sera plus utile encore après la guerre lorsque se présenteront des problèmes nouveaux qui nécessiteront une connaissance exacte des besoins et des possibilités de notre agriculture.

M. Bd.

COLLONGE-BELLERIVE (Genève).

C'est le 22 février qu'a eu lieu notre assemblée générale. Une nombreuse assistance dans laquelle on voyait quelques sympathisants venus se renseigner sur notre mouvement entourait les comités.

Après lecture et approbation du procès-verbal, M. Edouard Margand, président du Comité de direction, donne lecture d'un rapport très documenté, passant en revue l'activité de notre Caisse qui a connu un nouvel essor.

M. Lépine, caissier, commente brièvement les comptes du dernier exercice. Cinq sociétaires nouveaux, une augmentation de tous les postes d'activité, démontrent que l'année qui vient de finir a été fructueuse. Le bilan a atteint Fr. 262.076,50 soit Fr. 30.000 de plus que l'an dernier; le roulement arrive au demi-million et prouve l'importance grandissante de notre petite banque villageoise. Cinq nouveaux prêts consentis montrent l'influence bienfaisante de la Caisse pour quelques débiteurs désireux de trouver sur place et à bon marché l'argent nécessaire à leurs affaires. Ayant passé en revue tous les postes des recettes et dépenses, le caissier remercie les Comités de leur féconde collaboration ainsi que l'Union suisse et M. Bucheler, reviseur, pour leurs sages avis qui lui ont grandement facilité sa tâche.

M. François Xavier Falquet présente le rapport du Conseil de surveillance. Puis les comptes sont adoptés à l'unanimité.

Après le paiement de la part d'affaire, M. Lépine donne lecture de deux rapports sur le Congrès de Bâle et la nouvelle loi sur le cautionnement qui furent écoutés avec un vif intérêt par tous les auditeurs.

M. le curé Bianchi, membre de la Caisse, le zélé pionnier de l'idée raiffeiseniste à Genève, prend ensuite la parole pour se réjouir de cette belle réunion et des progrès accomplis dans notre canton depuis l'époque lointaine où il jetait les fondements de la première Caisse genevoise à Avusy. Il rappelle les principes qui doivent demeurer à la base de notre activité: solidarité, entraide et charité chrétienne. Ces principes essentiels sont indispensables pour vivifier et développer l'esprit de nos Caisses de crédit mutuel.

Le président remercie M. le curé Bianchi de son exposé qui est allé au cœur de chacun: il engage tous les membres à méditer le sens profond des idées développées pour que la Caisse de Collonge-Bellerive progresse davantage encore et soit toujours plus vivante afin de remplir la belle mission d'entraide qu'elle s'est tracée.

Le chroniqueur.

JUSSY (Genève).

Notre Caisse a tenu le 19 mars sa quatrième assemblée générale. Pour la première fois des délégués des Caisses de Meinier, Choulex et Presinge-Puplinge avaient été invités. Ainsi, les liens qui unissent les raiffeisenistes de la région Nord-est du canton seront resserrés et nous espérons

qu'une collaboration étroite pourra s'établir entre ces quatre grandes communes.

M. Ph. Loup, caissier, donne connaissance des comptes et bilan et *M. Jules Henri Mévaux*, président du Comité de direction, après avoir fait un résumé sur l'histoire de l'agriculture suisse et avoir dépeint la position de cette dernière avant cette seconde guerre mondiale, présente un rapport détaillé sur le travail, les résultats et les buts à atteindre de notre institution. Ces deux rapports se plaisent à constater la place importante prise dans la commune par notre petite banque locale et la confiance que lui témoigne notre population rurale.

Les membres ont passé de 56 à 65, les opérations de 576 à 700, le mouvement général de Fr. 416.000 à 845.000, le montant du bilan de Fr. 113.240 à Fr. 192.856.

Et après un rapport de *M. Jean Louis Micheli*, maire de Jussy, président de notre Conseil de surveillance, l'assemblée approuva les comptes. Après les élections, *M. Marc Dugerdil*, ingénieur adjoint du service de l'agriculture, fait une intéressante conférence sur le sujet: «L'ensilage des fourrages verts». C'est avec plaisir que l'assemblée a entendu ce travail précis et érudit d'un jeune qui se dévoue sans compter pour notre agriculture et qui, de plus, a l'avantage d'être originaire de notre coin de terre. En trinquant un verre, on décide encore d'acheter une moto-pompe pour le traitement des céréales, pommes de terre et arbres, sous l'organisation du Syndicat agricole avec le concours de la Caisse.

FONTAINE (Neuchâtel).

Cette Caisse a réalisé l'an dernier de nouveaux progrès, modestes encore il est vrai, mais qui montrent néanmoins les possibilités intrinsèques de développement de cette sympathique institution.

L'assemblée générale a eu lieu le samedi 13 courant sous la présidence de *M. Egli*, instituteur. Elle était bien fréquentée.

Après présentation d'intéressants rapports par le président de la direction, *M. Egli*, par le caissier, *M. Monnier* et par le Conseil de surveillance, les comptes et le bilan, balançant par Fr. 64.364,78 ont été adoptés et l'intérêt de la part d'affaires distribué aux sociétaires.

Les affaires administratives ainsi liquidées, *M. Serez*, secrétaire de l'Union suisse, a fait un exposé sur le *nouveau droit de cautionnement*. Les sociétaires ont profité de la discussion pour poser de nombreuses questions et énoncer leur opinion sur cette question d'actualité.

LES BRENETS (Neuchâtel).

Notre Caisse a eu son assemblée générale annuelle le 21 février 1943, à 14 h., à l'Hôtel de Bel-Air sous la présidence de *M. Charles Sauser*.

Dans son rapport, le président du Comité de direction constate que l'amélioration de la situation agricole a eu un heureux effet sur l'activité de la Caisse, qui accuse un réjouissant progrès sur l'exercice précédent. L'effectif des membres a passé de 65 à 74.

L'exposé du caissier nous fait ressortir que le bilan de cette année est de Francs 150.557,20, soit à peu près le double de celui de l'exercice précédent. Il a été accordé en 1942 9 nouveaux prêts pour une somme

de Fr. 78.600 dont Fr. 73.000 avec garantie hypothécaire. Le service de l'intérêt et de l'amortissement s'est effectué régulièrement, ceci tout à l'honneur de nos débiteurs auxquels le caissier adresse des remerciements ainsi qu'aux créanciers pour la confiance qu'ils nous témoignent. Notre banque villageoise prend un essor réjouissant, à nous de la développer dans l'intérêt général de la population, puisque l'argent du village reste au village.

Le mouvement général a été de Francs 440.000 en chiffres ronds.

Le président du Conseil de surveillance présente son rapport sur les constatations faites au cours des révisions statutaires. Les comptes présentés sont conformes aux livres et documents comptables et sur sa proposition, l'assemblée les approuve en donnant décharge, avec remerciements, aux organes dirigeants.

Après les nominations statutaires, il est procédé à la répartition de l'intérêt de la part sociale.

C'est toujours avec plaisir que nous assistons à une assemblée générale où l'on se sent les coudes et les resserrons selon les principes raiffeisenistes: sauf les cas de force majeure, aucun membre ne devrait manquer à l'appel. *F. P.*

GLOVELIER (Jura bernois).

La 16^{me} assemblée générale est ouverte par le président, *M. Joseph Aubry*. Après avoir salué les membres présents, il donne la parole au secrétaire du Conseil de surveillance, *M. César Baillat* pour la lecture du protocole de la dernière assemblée qui est admis sans observation.

Dans son rapport très documenté, *M. Aubry* nous rappelle tout d'abord le but de notre association et les devoirs qui incombent à ses membres.

Puis c'est au tour du caissier, *M. Jean-guenat*, de nous parler des chiffres. Les dépôts confiés accusent une nouvelle augmentation de sorte que la somme du bilan passe à Fr. 163.000 contre 134.700 l'année précédente. Le moment n'est pas éloigné où chaque famille aura son dépôt auprès de notre Caisse. Malgré les temps durs que nous traversons, l'esprit de prévoyance et d'économie doit être à la base de nos populations. Rembourser ses dettes c'est aussi de l'épargne. Nos débiteurs ont amorti l'an dernier la somme de Fr. 19.500. Le mouvement général a été de plus d'un million en 970 opérations. Après paiement de Fr. 5.— aux parts sociales, le bénéfice de Fr. 506 est porté aux réserves. Les disponibilités de la Caisse sont excellentes et sa capacité de paiement est en forme pour répondre aux demandes éventuelles de retraits et pour satisfaire aux besoins de crédit des sociétaires. Le caissier se plaît aussi à relever les bonnes relations existant avec les clients, les autorités et la population toute entière auxquels nous savons gré de soutenir notre institution qui ne vise qu'au progrès économique et social de notre village.

En quelques paroles, le président du Conseil de surveillance, *M. Hertzseisen*, remercie les organes responsables pour le travail accompli au cours de l'année. Il ne peut que recommander les comptes à l'approbation de l'assemblée. Puis c'est le tour de *M. Léon Renaud* qui nous rappela le 39^{me} Congrès

des raiffeisenistes suisses à Bâle, les 26 et 27 avril 1942.

Ainsi se termina cette réunion de franche collaboration de notre petite banque locale.

J.

COURTION (Fribourg).

Depuis sa fondation, la Caisse Raiffeisen de Courtion occupe une place importante dans la vie économique et sociale de son cercle d'activité. Cette œuvre de solidarité a été créée en 1916 à l'issue d'une conférence de *M. l'abbé Raemy*, de Morlon, par 25 citoyens courageux et dévoués dans le but de renforcer l'esprit de famille et de rendre service à toute la population. Pour réaliser cet idéal, *M. l'abbé Gobet* et *M. Monney*, député, assumèrent dès le début la direction de la société et s'appliquèrent à réaliser son idéal. Ils réussirent à gagner à leur cause un grand nombre d'adhérents et au cours des années, le nombre des membres a passé à 122. La Caisse a toujours été soutenue efficacement par les autorités communales et paroissiales. Dès le début et jusqu'à sa mort, survenue en 1928, *M. l'abbé Gobet* a rempli avec distinction les fonctions de caissier. La Caisse prospère restera toujours un monument à sa mémoire. Le caissier actuel, *M. Firmin Rohrbasser*, est un citoyen qui jouit également de la confiance générale et qui continue avec un dévouement exemplaire l'œuvre de son prédécesseur. Cela explique que la Caisse locale ait enregistré une augmentation constante des dépôts confiés. Son bilan dépasse la somme de Fr. 550.000 et ces importants capitaux lui ont permis de déployer une vaste activité. L'action de la Caisse est d'autant plus efficace et fructueuse qu'un excellent esprit chrétien a toujours présidé aux décisions des dirigeants.

Depuis un quart de siècle, *M. Monney*, député, fonctionne comme président du Comité de direction et *MM. Jules Minguely* et *Paul Berset* partagent aussi depuis 25 ans les responsabilités de la bonne marche de l'institution comme membres fidèles du Conseil de surveillance. Le fait que les affaires traitées atteignent un montant total de 13 millions de francs (roulement de caisse en 25 ans) permet de se rendre quelque peu compte de tout le travail et de la prudence que les dirigeants ont dû déployer, du nombre considérable de séances qu'ils ont tenues pour maintenir toujours une situation saine et prospère de la Caisse. Celle-ci n'a jamais subi de perte. Les modestes bénéfices annuels ont été versés au fonds de réserve qui forme aujourd'hui un capital social de Fr. 50.983.

Pour manifester leur légitime satisfaction et se réjouir en commun des beaux résultats de leur collaboration ainsi que pour remercier les dirigeants, les Raiffeisenistes de Courtion avaient organisé une fête commémorative qui eut lieu le dimanche 7 mars. La journée débuta par un office divin pour remercier la Providence de sa bénédiction. *M. l'abbé Ballaman*, de Belfaux, fit un sermon de circonstance dans lequel il releva les valeurs morales de l'œuvre raiffeiseniste à laquelle chacun peut collaborer.

Les invités et les membres prirent part ensuite à un repas offert par la Caisse.

A l'assemblée générale jubilaire, les présidents des deux Conseils ainsi que le caissier ont présenté leurs rapports annuels. A

chaque membre a été offerte une plaquette-souvenir, présentant l'histoire de la Caisse. L'auteur de cette chronique jubilaire a su admirablement exposer ce qu'est une bonne Caisse Raiffeisen, sa mission sociale, l'esprit d'entraide qui est à sa base et les avantages moraux et matériels qu'elle peut procurer. M. Quartenoud, conseiller d'Etat, et M. Schwab, président du Grand Conseil ont prononcé des discours mettant en relief les exigences de l'heure actuelle en conviant chacun à toujours bien remplir ses devoirs envers la Patrie et le peuple. M. Bucheler, reviseur, comme délégué de l'Union suisse, M. l'abbé Sapin, au nom de la Fédération cantonale et M. Louis Guillain (Belfaux) et N. Meuwly, député (Cressier), pour les Caisses voisines ont présenté également à la Caisse jubilaire leurs félicitations et les meilleurs vœux de prospérité.

Ce fut une grande et bruyante manifestation. Le chroniqueur eût préféré la voir se dérouler dans un cadre plus modeste et avec certaines restrictions. *-ch.-*

LENTIGNY (Fribourg).

Notre Caisse a tenu son assemblée générale annuelle, non pas un soir sur semaine, selon son habitude, mais le dimanche après-midi 14 février. Heureuse innovation qui a permis non seulement aux sociétaires, mais à tous ceux qui s'intéressent à la question, de se joindre à nous.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, *Arthur Morel*, nouveau président, présenta un rapport dans lequel il témoigne sa satisfaction des progrès constants de notre institution, se réjouit que l'épargne soit toujours mieux comprise et encouragea surtout les jeunes à avoir un carnet d'épargne bien garni qui leur permettra de fonder un foyer et de rester chez nous, soutenus et encouragés par notre Caisse, dont les disponibilités sont au service de ceux qui par leur sobriété, leur labeur et leur épargne sont dignes d'être aidés.

Le Conseil de surveillance par l'intermédiaire de son président M. le curé Cochard fit ensuite son rapport annuel dont nous extrayons quelques passages. « Notre surveillance est agréablement facilitée par la compréhension du Comité de direction et du caissier qui saisissent le sens que le dernier numéro de notre journal attribue au mot surveiller, c'est-à-dire veiller sur ce qu'on aime. Cette surveillance est grandement facilitée par la Caisse centrale qui par ses visites imprévues et régulières a l'œil ouvert sur tous les détails, ce qui est, ajouté à la confiance que nous avons dans notre caissier, une garantie précieuse pour la bonne marche de notre société ».

Notre curé rappelle ensuite avec émotion le souvenir de *Lucien Morel*, président du Comité de direction, que la mort nous a ravi dans le courant de l'année. Ce fut une grande et douloureuse perte pour notre association, car pendant 17 ans M. Morel se dévoua sans compter pour la Caisse qu'il aimait et dont il fut le président dès le début. Honneur et paix à sa mémoire.

Suivit la lecture des comptes de l'exercice écoulé par le caissier, *M. F. Ridoux*, instituteur. Notre Caisse accuse un mouvement général de Fr. 710.794 en 1186 opérations. Quelques détails intéressants : Bilan Fr. 402.537, Caisse d'épargne Fr. 171.168, avec 290 carnets, Réserves à la fin de l'année

1942 : Fr. 16.374. Le nombre des sociétaires est de 64.

Ces comptes qui montrent la bonne marche de notre Caisse furent approuvés à l'unanimité. Ensuite eurent lieu avec une discipline parfaite plusieurs élections et réélections. Après avoir répondu à l'appel nominal, les sociétaires reçurent avec un plaisir non dissimulé un intérêt de Fr. 5.— sur leur part d'affaires. Chacun rentra ensuite à la maison satisfait de son après-midi et convaincu que notre Caisse est pour notre commune un immense bienfait.

M. C.

MEZIERES (Vaud).

Lundi 15 mars, sous la présidence de son président, *M. Constant Jordan*, syndic de Mézières, a eu lieu l'assemblée générale annuelle. Le protocole était tenu par le secrétaire, *M. Fréd. Gloor*, municipal à Mézières.

M. le président, dans son rapport complet et intéressant, a donné connaissance de la marche générale de la Caisse et de celle de l'Union suisse dont elle fait partie. Elle est excellente malgré les dures circonstances actuelles, dues à la guerre.

Des remerciements sont adressés aux organes de la Caisse, en particulier à l'énergique et dévoué caissier, *M. A. Cavin*. La Caisse, au cours de l'exercice, n'a subi aucune perte, *ni aucun retard*, ce qui est tout à l'honneur des membres qui ont recours à elle.

A son tour, *M. Cavin*, caissier, a donné connaissance des comptes. Le mouvement général des affaires pour cet exercice a été de Fr. 1.671.179 ; il est vraiment remarquable pour les 190 membres de la Caisse qui sont, pour la plupart, des agriculteurs. Le bénéfice de l'exercice est de Fr. 3061,30, versé au fonds de réserve qui possède Fr. 34.912,95. Le montant du bilan atteint bientôt le million : il est en effet de Fr. 928.515,75, en augmentation de Fr. 70.000 env. sur l'année précédente.

Ce résultat financier est salué avec satisfaction. Il est admis sur le rapport du Comité de surveillance présenté par son président *M. Jules Rod*, syndic de Ropraz.

La part sociale de Fr. 100.— souscrite par chaque sociétaire reçoit un intérêt de Fr. 4.—.

M. Frank Cavin, à Vulliens, membre du Comité de surveillance, est nommé membre du Comité de direction pour remplacer M. Eugène Emery, à Carrouge, décédé. Pour remplacer le premier au Comité de surveillance, l'assemblée nomme *M. Robert Guex*, à Carrouge.

M. Frédéric Pasche, de la série sortante du Comité de surveillance, est également confirmé par acclamations.

Puis la séance est suivie de la collation traditionnelle.

OLLON (Vaud).

Ollon ne possède pas seulement un cru réputé, mais encore une Caisse Raiffeisen importante et active qui rend d'excellents services à sa vaillante et sympathique population d'agriculteurs et de vigneron.

Le dimanche 21 mars les membres de l'association tenaient leur assemblée générale pour prendre connaissance des résultats du 32^{me} exercice.

Le président, *M. Ed. Curchod*, salua l'assistance et énonça quelques sages réflexions sur la situation présente et sur nos devoirs

de citoyens d'un pays qui a eu jusqu'ici l'immense privilège d'être épargné par la guerre.

Après désignation des scrutateurs et la lecture du procès-verbal par le secrétaire, *M. D. Jordan*, instituteur émérite, le président, *M. Curchod*, donna lecture du rapport de la Direction. La présentation du bilan lui fournit l'occasion de faire de pertinentes constatations et de donner de judicieux conseils. La Caisse, que gère avec zèle et compétence, *M. P. Jordan*, compte 300 sociétaires. Le bilan est actuellement de Fr. 972.009. Elle a traité l'an dernier pour Fr. 2,78 millions d'affaires en 2387 opérations. Les titulaires de livrets d'épargne atteignent près de 500. Elle favorise puissamment le *petit crédit* d'exploitation : preuve en est le fait que sur environ 180 prêts et crédits accordés, 95 n'excèdent pas Fr. 1000 et que 52 se trouvent entre 1000 et 3000 francs.

Le bénéfice a été l'an dernier de Fr. 2312,97 portant les réserves à Fr. 66.697,02.

M. Pousaz, président du Conseil de surveillance, présenta ensuite un suggestif rapport et les propositions de l'organe de contrôle, puis les comptes furent adoptés à l'unanimité.

Les séries sortantes des membres des 2 Comités et le caissier furent réélus par acclamation.

La parole fut ensuite donnée à *M. H. Serex*, secrétaire-adjoint de l'Union, pour la conférence inscrite à l'ordre du jour sur « *Le cautionnement* », question qui, dans une contrée comme celle d'Ollon, avec ses petites propriétés de plaine et de montagne, revêt une importance toute particulière. Un débat très intéressant et courtois suivit. On fut unanime à admettre, au sujet du nouveau droit, que si les intentions du législateur sont certes en soi louables, la réglementation admise est par contre beaucoup trop rigoureuse et ne tient pas suffisamment compte de la vie à la campagne et de ses besoins économiques et sociaux.

La discussion générale fournit l'occasion à *M. Favre*, notaire, de mettre en relief le rôle important que jouent les coopératives diverses pour l'affermissement et le développement de l'agriculture. Il faut que ces associations agricoles soient bien fondées et bien soutenues par la population. Le paysan qui dénigre et va parfois jusqu'à torpiller l'activité de l'association dont il fait partie, scie en quelque sorte la branche sur laquelle il est assis et dont il cueille les fruits savoureux. M. Favre regrette également la campagne que le « *Messenger Raiffeisen* » paraît mener contre les notaires. Pour terminer, *M. Jacquemin*, syndic, souligna l'importance de la Caisse pour la commune et remercia les dirigeants pour leur activité désintéressée pour le bien public.

Et les sociétaires restèrent coude à coude quelques bons instants encore en prenant la « *verrée* » traditionnelle cependant que le caissier distribuait l'intérêt de la part d'affaires.

PUIDOUX-CHEXBRES (Vaud).

Cette Caisse a tenu le 14 mars sa 30^{me} assemblée générale, à laquelle assistaient presque tous les sociétaires.

Après la constitution du bureau et la lecture du procès-verbal, *M. Louis Chevalley*, président, a présenté le rapport du Comité

de direction, puis *M. A. Simonin*, caissier, a commenté les comptes et le bilan. La Caisse compte 154 sociétaires. Le roulement a atteint l'an dernier le chiffre considérable de 2,9 millions en 2295 opérations. Le bilan accuse une *augmentation de Francs 170.000 environ et passe ainsi à Francs 1.867.087,45*. Le bénéfice net de Fr. 4247,45 a été versé aux réserves qui sont ainsi aujourd'hui de Fr. 69.000. *M. Simonin* a rappelé ensuite les 30 ans d'activité de l'institution qui, après de modestes débuts, s'est élevée au second rang des Caisses du canton comme importance. Durant ce cycle de 30 ans, elle a puissamment favorisé l'épargne, accordé pour plus de *3,5 millions de prêts et crédits* à ses membres et managé plus de 52 millions de francs. *M. Simonin* proclame ensuite les noms de 15 membres fondateurs qui sont encore là et dont 3 sont des vétérans de plus de 75 ans ! Honneur à eux !

Les comptes sont ensuite adoptés après rapport et propositions de *M. J. Chappuis*, président, au nom du Conseil de surveillance.

On passe ensuite aux élections. Pour remplacer *M. Louis Chevalley* qui abandonne ses fonctions pour raison d'âge, l'assemblée appelle *M. Félix Grandchamp* à la présidence et élit comme nouveau membre du Comité *M. Francis Rogivue* à Puidoux. *M. Maurice Bovy*, de Chexbres, est appelé à faire partie du Conseil de surveillance à la place de *M. Conne*, démissionnaire.

L'Union suisse avait tenu à se faire représenter à cette assemblée jubilaire. Son délégué, *M. H. Serex*, secrétaire-adjoint, apporta à la Caisse les félicitations et les vœux de la Direction centrale. Dans son allocution, il souligna la haute mission économique, sociale et civique du mouvement Raiffeisen, mission que la Caisse de Puidoux a remplie jusqu'ici avec un succès tout particulier. En terminant, le représentant de l'Union remet une adresse, accompagnée d'un souvenir, à

M. Chevalley Louis, président,

M. Grandchamp Félix, vice-président,

M. Simonin Arthur, caissier

membres fondateurs, et qui depuis 30 ans, font partie avec zèle et dévouement des organes dirigeants de cette utile « banque du village ».

Puis cette réunion se termina par la traditionnelle collation, cependant que le caissier distribuait l'écu représentant l'intérêt de la part sociale.

THIERRENS (Vaud).

Il est des Caisses qui accomplissent sans faire de bruit un travail important et excessivement utile. Tel est particulièrement le cas pour *Thierrens*, ce charmant village du haut plateau vaudois.

Le 20 mars, cette Caisse a commémoré par une petite fête le *25^{me} anniversaire de sa fondation*. A 8 h. les sociétaires se sont réunis au collège pour liquider les affaires administratives ordinaires et approuver les comptes du dernier exercice. La manifestation commémorative proprement dite se déroula ensuite dans la grande salle du café Freymond. Elle débuta par une agape. La partie officielle se déroula sous l'habile et spirituelle direction de *M. Brochon*, député. Après que *M. Genier*, président, eut souhaité une cordiale bienvenue à une as-

sistance de plus de 130 personnes et salué les nombreux invités, *M. Crisinel* (Denezey), membre fondateur et qui siège depuis le début dans les organes dirigeants, présenta un intéressant historique de la Caisse. Il rappela les péripéties de la fondation et rendit hommage aux pionniers de la première heure. La Caisse compte aujourd'hui 140 sociétaires. Le bilan s'est élevé successivement à Fr. 757.500 et les réserves atteignent Fr. 37.300. Au cours de ce premier quart de siècle d'activité, la Caisse a traité pour 28,6 millions d'affaires. *Le Comité de direction a tenu 499 séances et le Conseil de surveillance 126*. Tous ces beaux résultats sont les fruits bénis de 25 ans de travail, de dévouement et de solidarité villageoise bien comprise. *Le major Pidoux* (Correvon) porta ensuite un toast vibrant à la patrie rappelant les devoirs militaires et civils du citoyen suisse à l'heure présente. Puis de nombreux hôtes apportèrent à la jubilaire leurs félicitations et leurs vœux. Ce fut tout d'abord le délégué de l'Union suisse, *M. H. Serex*, reviseur, qui rappela le rôle utile que les Caisses Raiffeisen, groupées en association nationale, jouent au sein de l'agriculture suisse ; l'orateur remit à la Caisse le diplôme d'honneur pour 25 ans de sociétariat fidèle et rendit hommage au dévouement des dirigeants et à l'esprit de collaboration des sociétaires et des déposants. *M. A. Golay* (Molondin), parlant au nom de la Fédération vaudoise qu'il préside, congratula à son tour la jubilaire et prononça une belle allocution soulignant que le nom de « Raiffeisen » qui incarne l'idée que l'action financière doit être un moyen de servir à protéger et à développer la vie morale et spirituelle rurale aujourd'hui tous les hommes de bonne volonté de nos villages. *M. Ch. Duc*, instituteur à Lausanne, qui fut le premier caissier de l'institution, évoqua le souvenir des vieux et des disparus, en conviant les fils à marcher dans le sillon tracé par leurs pères. *M. Wuillamo*, député (Bercher), qui collabora à l'époque à la fondation de la Caisse, se réjouit du développement pris par l'institution et complimenta les Raiffeisenistes de faire de l'argent non pas un maître, mais le serviteur du bien commun. *MM. Jaquier* (Donneloye), *Monachon* (Chapelle), *Vionnet* (Molondin), apportèrent ensuite tour à tour, en excellents termes, les félicitations des Caisses voisines qu'ils représentaient. On entendit encore *MM. Guex* et *Pidoux* qui furent les premiers présidents de l'institution. Puis la soirée se termina par une partie récréative qu'agrémentèrent des productions aussi nombreuses que variées de la fanfare du village.

Et maintenant en route pour le second quart de siècle en restant toujours fidèles aux principes fondamentaux qui ont assuré jusqu'ici la confiance et la belle prospérité dont jouit la Caisse.

YVONAND (Vaud).

L'assemblée générale de notre Caisse Raiffeisen a eu lieu le 13 mars. La participation des sociétaires était particulièrement nombreuse.

Des rapports présentés par le Comité de direction, le caissier et le Conseil de surveillance, nous extrayons les chiffres essentiels suivants : Mouvement général, Fr. 1.596.353,56. Bilan fin 1942, Fr. 880.704,92.

Bénéfice de l'exercice, Fr. 1712,10. Réserves actuelles, Fr. 39.879,69.

Le chiffre du bilan est monté, au cours de l'exercice écoulé, de Fr. 139.000. C'est la plus forte augmentation annuelle depuis la fondation de la Caisse. Quant au mouvement général, il est également en progression d'environ Fr. 200.000.

Les rapporteurs des Comités ont tous deux insisté avec force sur les disponibilités abondantes de la Caisse. Cette liquidité extraordinaire provient, d'une part, de la diminution des besoins d'emprunt, et, d'autre part, des circonstances favorables de l'année 1942 à la campagne. Heureusement l'Union suisse des caisses Raiffeisen, dont le siège est à St-Gall, joue le rôle de Caisse centrale et reçoit, aux conditions les plus favorables, cet afflux de capitaux. Mais, malgré les critiques qu'il a soulevées dans certains milieux bancaires, le slogan « l'argent du village au village » demeure l'un des buts essentiels vers lesquels doivent tendre nos Caisses rurales.

Dans un autre ordre d'idées plus général, le rapport du Comité de direction relève l'importance croissante des Caisses Raiffeisen suisses, qui, au nombre de 730, groupent environ 70.000 membres. Ces organisations coopératives régularisent de plus en plus les taux du crédit agricole et tendent à l'affranchissement financier de nos villages, tout en procurant des avantages matériels à leurs membres.

Mais à côté de ces avantages matériels, les Caisses Raiffeisen suisses ne négligent pas leur rôle social et éducatif. Elles sont donc des groupements dont l'activité — en dehors de toute politique — a une véritable portée de patriotisme pratique.

Extrait des délibérations

de la séance du Conseil d'administration de l'Union, du 18 mars 1943.

1. En ouvrant la séance, *M. le président Dr Eugster* adresse un pieux hommage à la mémoire de *M. Johann Sturmy*, de St-Antoine (Fribourg) membre du Conseil d'administration de l'Union, décédé le 11 février dernier. Le président fait ensuite un rapport sommaire sur les affaires traitées par la sous-commission du Conseil dans ses séances des 3 et 18 mars écoulés.
2. Les conditions d'adhésion ayant toutes été remplies, les Caisses suivantes, récemment constituées, sont admises définitivement dans l'Union :
 - Wohlen* (Argovie)
 - Laax* (Grisons)
 - Langnau* (Lucerne)
 - Cornaux et Thielle-Wavre* (Neuchâtel)
 - Lienz* (St-Gall)
 - Termen* (Valais).
- 9 fondations sont déjà intervenues en 1943. L'Union compte ainsi actuellement 740 Caisses affiliées.
3. L'approbation définitive est donnée à 6 crédits à des Caisses affiliées, portant sur une somme globale de Fr.

- 267.000. Ces crédits sont destinés presque exclusivement à financer des travaux d'amélioration foncière ou d'extension des cultures.
4. Le directeur de la Caisse centrale soumet le *bilan mensuel* au 28 février 1943. Il commente les fluctuations intervenues dans les divers postes du bilan depuis le début de l'année. En suite de l'afflux persistant de capitaux dans les Caisses affiliées le bilan de la Caisse centrale a de nouveau augmenté de 7,5 millions depuis le 31 décembre pour atteindre ainsi 143,6 millions de francs.
 5. Le *Congrès de l'Union* est fixé définitivement aux 16 et 17 mai prochain, à St-Gall. L'ordre du jour est arrêté dans ses grandes lignes.
 6. Une importante Caisse ayant manifesté l'intention d'étendre son cercle d'activité — pourtant déjà suffisamment vaste — à de nouvelles communes avoisinantes situées encore sur le territoire d'un autre canton, le

Conseil s'oppose formellement, pour des raisons de principe, à cette extension.

Le Conseil saisit cette occasion pour souligner les avantages du *cercle d'activité restreint*, limité au territoire d'une commune ou d'un village, et pour mettre une fois de plus en relief la nécessité du maintien toujours strict des principes éprouvés du système Raiffeisen.

Communications du Bureau de l'Union

Notre service de l'économat a procédé à l'impression de « *timbres de propagande* » pour cacheter les lettres. Ces timbres, lithographiés et d'une excellente présentation artistique, portent l'emblème du mouvement avec le mot « Raiffeisen ». Ils peuvent être commandés à notre Service des fournitures : 500 ex. Fr. 2,60, 1000 ex. Fr. 4,80.

EMPRUNTS REMBOURSABLES

Dès le 1er mars 1943 :
Ville de Fribourg, 3 ¼ %, 1933.

Dès le 15 mars 1943 :

Centrale de Lettres de gage des Banques cantonales suisses, 3 ¼ %, 1932, 4me série.

Dès le 31 mars 1943 :

Canton de Schaffhouse, 4 ¼ %, 1931.
Canton de Zurich, 4 %, 1931.

Dès le 1er avril 1943 :

Commune d'Orbe, emprunt de Fr. 200.000 de 1920.
Caisse hypothécaire du canton de Berne, 4 %, de Fr. 30.000.000, 1931.

Dès le 30 avril 1943 :

Canton du Valais, 4 %, 1931.
Commune de Monthey, 4 %, 1933.
Ville de Saint-Gall, 3 ¼ %, 1933.
Forces motrices bernoises S. A., Berne, 4 ¼ %, de Fr. 15.000.000, 1931.

L'intérêt cesse de courir dès l'échéance.

Sur demande, la Caisse centrale se charge, sans frais, du contrôle des tirages et du remboursement de tous les titres d'emprunts que les Caisses affiliées peuvent posséder dans leurs dossiers.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.

Le développement des Caisses Raiffeisen suisses en 1942

Etat au 31 décembre, par cantons

Canton	Nombre de Caisses	Nombre de membres	Bilan Fr.	Carnets d'épargne	Nombre de prêts et crédits	Réserves Fr.
Argovie	78	8470	67,815,388.25	36839	10522	2,372,184.86
Appenzell Rh. E.	2	215	1,125,381.77	630	321	30,098.77
Appenzell Rh. I.	2	137	883,617.58	561	191	17,131.47
Bâle-Campagne	12	2009	10,705,520.02	6087	1717	620,372.54
Berne	86	5980	27,260,759.37	18599	6612	524,214.22
Fribourg	61	5175	36,977,974.62	20307	6026	1,681,259.72
Genève	31	1144	6,148,327.10	2269	732	126,500.76
Glaris	1	69	520,938.50	287	47	11,578.25
Grisons	22	1564	10,379,591.39	4449	1437	261,638.98
Lucerne	28	2695	19,565,451.50	11779	3297	798,435.22
Neuchâtel	22	946	4,091,727.96	2269	660	22,021.25
Nidwald	4	343	3,073,314.69	2573	333	91,445.26
Obwald	3	196	1,274,567.35	659	225	17,392.28
St-Gall	71	11300	136,541,013.06	53533	18207	5,614,859.17
Schaffhouse	3	293	2,447,113.00	1300	423	67,592.80
Schwytz	12	1747	9,914,379.63	7261	1988	395,822.43
Soleure	64	6683	57,508,767.05	30153	9020	2,430,153.65
Tessin	1	93	600,578.15	194	82	21,876.15
Thurgovie	40	4682	64,864,769.62	16879	5158	2,240,747.15
Uri	16	867	3,469,956.94	2664	767	80,051.69
Vaud	51	4188	30,805,246.48	12739	4289	1,270,903.44
Valais	110	9718	38,384,704.00	18682	11553	1,247,863.17
Zoug	4	273	2,100,714.96	1212	278	20,293.40
Zurich	7	446	4,025,878.53	1289	384	115,667.65
Totaux	731	69233	540,485,681.52	253214	84269	20,080,104.28
Augmentation en 1942	27	3084	54,181,048.72	16515	411	1,374,684.55